Le mensuel de Saint-Valère

Briller par son audace ■■■ Volume 28, numéro 289 SEPTEMBRE 2015

Dépôt de mise en candidature :

Du 2 octobre au 16 octobre

Élections :

15 NOVEMBRE 2015

Pour plus d'informations, voir l'info-électorale à la page 5

DÉCHETS VOLUMINEUX

6 OCTOBRE 2015

Pour plus d'informations

Page 10

JOURNÉE NORMAND-MAURICE

(résidus domestiques dangereux – RDD)

17 OCTOBRE 2015

Ce journal est rendu possible grâce à la participation de la Caisse Desjardins des Bois-Francs, à la Municipalité de Saint-Valère ainsi que de bénévoles pour la rédaction des articles.
Merci à vous tous!

Articles :	Pages
Rapport du maire	3
Infos municipales	4
Infos électorales	5
Bibliothèque	6-7
AFÉAS	8
FADOQ	12
RISIB	13
MFC	14
Comm. Scol. des bois-Francs	15
SSJB	18
Parc Marie-Victorin	19

Date de tombée pour les prochains mois :

Le dernier mercredi du mois SAUF JUIN

Les textes doivent faire une seule page et être transmis par courriel dans un document de traitement de texte à l'adresse courriel stvalere@msvalere.qc.ca

R.B.Q.: 8318-4994-01
Membre APCHQ Bois-Francs
SCIAGE DE BÉTON BERGERON
Forage et Sciage de béton au diamant
François Bergeron
455, rang 12, St-Valère, Qc G0P 1M0 / Tél. : (819) 352-7707

ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC
SYLVIE ROY
Députée d'Arthabaska
Bureau de circonscription
819 758-7440
Courriel : sylvieroy-arth@assnat.qc.ca
Site Internet : www.sylvieroy.org

RAPPORT DU MAIRE

LOUIS HÉBERT

Chères citoyennes et chers citoyens,

Voici le compte-rendu du dernier Conseil municipal, tenu le 14 septembre 2015.

Nous avons reçu la démission de monsieur Claude Bourassa, conseiller depuis plus de 15 ans au sein de la municipalité. Les conseillers et moi-même tenons à remercier monsieur Bourassa pour son implication et son dévouement durant toutes ces années et nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouveaux projets.

L'inspectrice en bâtiment et en environnement est de retour de congé de maternité et occupera son poste à raison de 20 heures par semaines dorénavant. Afin d'alléger la tâche du changement de tous les matricules des propriétés ainsi que le classement des archives, le contrat de travail de madame Monique Drouin a été prolongé pour une durée indéterminée à raison de deux journées par semaines.

Comme par les années passées, nous maintenons l'entente avec la Ville de Victoriaville pour l'intermunicipalisation, les citoyennes et citoyens de Saint-Valère qui s'inscrivent à des activités à Victoriaville n'auront pas de frais supplémentaires à défrayer pour l'année 2015. Pour les personnes qui s'inscriront pour l'activité « hockey » à Daveluyville et qui auront des frais d'inscription, la Municipalité remboursera 37 % du coût de l'inscription jusqu'à concurrence d'un montant de 70 $ plus les taxes si applicables et sur présentation des documents qui atteste leur inscription et le paiement de ces frais.

Nous avons remercié le ministre des Transports monsieur Robert Poëti ainsi que la députée madame Sylvie Roy suite à l'octroi d'une subvention pour les travaux du rang 10 dans le cadre du programme aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). Les demandes de remboursement de cette subvention a également été faite. La cotation de Marquage Traçage du Québec a été acceptée pour le traçage de lignes à plusieurs endroits dans la municipalité, un montant additionnel pour les lignes d'arrêt a également été accepté.

Nous avons autorisé l'engagement d'un architecte pour l'élaboration de plans et devis pour la construction future du bâtiment intergénérationnel afin d'obtenir la subvention du MADA (Municipalité amie des aînés). Nous avons déjà la confirmation de la subvention du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au montant de 101 379 $. Une subvention d'un montant de 30 000 $ au nom de Fonds de développement du territoire sera demandée pour l'aménagement extérieur du bâtiment intergénérationnel.

Nous demeurons disponibles pour toutes questions ou commentaires. N'hésitez pas à communiquer avec l'un des membres du Conseil ou du personnel municipal. Veuillez prendre note que la prochaine assemblée du Conseil aura lieu le lundi **5 octobre 2015 à 20 h,** au complexe municipal.

Le maire,

Louis Hébert

MUNICIPALITÉ DE Saint-Valère
BRILLER PAR SON AUDACE

INFOS MUNICIPALES

Bureau Municipal

2, rue du Parc, Saint-Valère
Téléphone : 819 353-3450
Télécopieur : 819 353-3459
Courriel : stvalere@msvalere.qc.ca

Heures d'ouverture : (fermé de midi à 13h)

Lundi	9 h à 17 h
Mardi	9 h à 17 h
Mercredi	9 h à 17 h
Jeudi	9 h à **16 h**
Vendredi	9 h à **12 h**

PROBLÈMES DE BRUIT

N'hésitez pas à contacter la Sûreté du Québec lorsque vous êtes dérangés par le bruit de vos voisins ou de voitures circulant à haute vitesse. Ce n'est malheureusement pas la municipalité qui doit intervenir dans ces cas-là.

LES AGRICULTEURS ET LES CHEMINS PUBLICS

Le temps des récoltes est arrivé et les agriculteurs circulent sur la voie publique afin de se rendre de la ferme aux terres cultivés. Il est de leur responsabilité de nettoyer le chemin après leur passage à la fin de la journée par mesure de sécurité pour les usagers de la route. Merci de votre compréhension!

PAIEMENT TAXES

Le quatrième versement pour les **taxes municipales** doit se faire avant le **30 septembre 2015,** des intérêts vous seront chargés si vous dépassez cette échéance. Pour les utilisateurs de paiement par internet ou téléphone, vérifiez vos numéros de matricules.

DÉCHET VOLUMINEUX

La prochaine collecte des déchets volumineux se tiendra **le mardi 6 octobre 2015**. Vous pourrez à ce moment vous départir convenablement de vos meubles, matelas, électroménagers (sauf réfrigérateur et congélateur), etc. (voir page 10)

JOURNÉE NORMAND MAURICE

La journée Normand Maurice se déroulera **le samedi 17 octobre au Centre administratif soit au 2, rue du Parc** (9 heures à midi) pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD). Vous pourrez alors vous débarrasser de la peinture, de piles et batteries, d'ampoules, de votre huile usée, etc.

COLLECTE DES FEUILLES MORTES

L'automne est à nos portes et qui dit automne dit feuilles mortes. Nous tenons donc à vous aviser qu'il y aura une collecte spéciale de feuilles mortes le **17 novembre 2015**.

Vous pouvez donc accumuler vos feuilles dans des sacs de plastique de couleur orange, de préférence, ou de papier et les **placer à côté de votre bac brun** lors de la journée de collecte. Tous les types de sacs **(plastique ou papier) sont acceptés** mais nous vous **encourageons** fortement à utiliser des **sacs de papier** conçus à cet effet. Ceux-ci ont l'avantage d'être **compostables** et réduisent le temps de collecte nécessaire au «désensachage» des feuilles placées dans des sacs de plastique.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

MISE EN CANDIDATURE

Veuillez prendre note que des élections municipales se tiendront le dimanche 15 novembre 2015. Par conséquent, toute personne intéressée à poser sa candidature pour le poste de conseiller-conseillère devra venir se procurer un formulaire au bureau municipal et pourra déposer ledit formulaire de candidature durant la période du 2 octobre au 16 octobre et dûment rempli, avant 16 h 30 le 16 octobre 2015. Aucune candidature ne sera acceptée après cette heure.

Vous désirez travailler aux élections municipales?

Laisser votre nom et votre numéro de téléphone au bureau municipal ou au 819 353-3450.

LES CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE CANDIDAT

Une personne qui désire se porter candidate à un poste de conseiller-conseillère municipal doit être éligible et ne pas être inhabile à siéger, si elle est élue.

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ (ART. 61 À 67)

Pour être « éligible à un poste de conseiller-conseillère », toute personne doit:

1) **avoir le droit** d'être inscrite sur la liste électorale municipale (ne veut pas dire être obligatoirement inscrite sur la liste)
2) résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze mois le 2 octobre de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale.

Avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale signifie être un électeur de la municipalité, c'est-à-dire:
au 2 octobre de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale:

⇒ être une personne physique;
⇒ être de citoyenneté canadienne;
⇒ ne pas être en curatelle;
⇒ ne pas être déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse d'une durée de cinq ans à compter du jour où le jugement de culpabilité est passé en force de chose jugée;

ET

⇒ remplir l'une des deux conditions suivantes:

1) être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins **six mois**, au Québec;
2) être, depuis au moins douze mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité.

⇒ à la date du scrutin, être majeur (18 ans)

Le président d'élection

Jocelyn Jutras

MUNICIPALITÉ DE Saint-Valère
BRILLER PAR SON AUDACE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ***La lecture, c'est la clé de l'aventure***

2-A, rue du Parc, Saint-Valère
Téléphone : 819 353-3464
Télécopieur : 819 353-3465
Courriel : biblio127@crsbpcqlm.qc.ca

Heures d'ouverture :

Lundi	14 h à 16 h	18 h 30 à 20 h30
Mardi	14 h à 16 h	18 h 30 à 20 h30
Mercredi	14 h à 16 h	18 h 30 à 20 h30

Le thème du mois de septembre : les conserves.

Comité de vernissage

Le thème de son vernissage : Le paysage à l'homme

Ou : Centre administratif
Date : Le 3 octobre 2015

Heure : heures d'ouverture de 19 h à 21 h, la présentation à 20 h

Mme Francine Simard de Victoriaville

BIBLIOTHÈQUE

NOUVEAUTÉS

	Titre	Auteur
Romans :	Imprudente	Carlène Thompson
	Ce qui se passe au Mexique reste au Mexique	Amélie Dubois
	Le gazon	Amélie Dubois
	La boite à musique	Mary Higgins Clark
	Maîtriser votre Stress	David Posen, M.D.
Documentaire :	L'Histoire du Québec pour les nuls	Éric Bédard
Romans jeunes :	L'agent jean (1- 8) par Alex A	

Le club de lecture est maintenant terminé, pour pouvoir gagner, les enfants doivent apporter leur carnet le plus tôt possible à la bibliothèque! Merci à tous!

Coordonnatrice de la bibliothèque municipale,

Hélène Provencher

<u>Une naissance, un livre : *viens inscrire ton nouveau-né (0 à 12 mois)*</u>

N'oubliez pas de venir inscrire votre enfant. Il recevra gratuitement une trousse *bébé-lecteur*.

afeas
FEMMES EN MOUVEMENT

Bonjour à vous tous,

Avec septembre, les activités de l'Aféas sont de retour. Nos sujets d'étude cette année auront comme thème *les mères porteuses*

Volet 1; Avant que la technique s'en mêle.
Volet 2; Méthode pour fabriquer un bébé.
Volet 3; Porter un enfant pour une autre.

Vous qui me lisez, avez peut-être une opinion sur le sujet; pourquoi ne pas venir à l'Aféas exprimer votre idée? C'est un sujet auquel il faut réfléchir car il touche à la vie humaine tout particulièrement le corps de la femme.

Projet rassembleur : Fruits et légumes moches, gaspillage.
Opération tendre la main (non à la violence).
Journée du travail invisible (super-maman).
Journée des droits des femmes.

Prochaine rencontre le 16 septembre au complexe municipale à 19 h 30.

Bienvenue à chacune de vous.

108, rue Olivier, bureau 203,
Victoriaville (Québec) G6P 6V6
www.vosnotaires.info
jbergeron@notarius.net

819.752.3000
819.758.2822

notaire
BERGERON
julie

Salon Fem-Hom
1483 rg 11, St-Valère
Coiffure pour elle et lui
Du mardi au samedi
avec ou sans rendez-vous
(819) 353-1912
Prop. : Lucie Guilbeault

NORT EAU
RBQ 8232-9970-39
CMMTQ
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec
Analyses d'eau bactériologique et physicochimique
• Vente, service et réparation
• Traitement d'eau • Adoucisseur d'eau
• Spécialités: fer - bactéries - odeur ph et dureté
• Osmose • Réparation de toutes marques
• Résidentiel • Commercial • Industriel
43, Eddy Victoriaville
819 758-5188
www.norteau.ca

Érable Rouge
www.erablerouge.com
3324, route 161, St-Valère
Réservation pour vos réceptions 819 353-1616

gesterra
Expert en gestion des matières résiduelles

MUNICIPALITÉ DE Saint-Valère
BRILLER PAR SON AUDACE

COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Nous aimerions vous informer que la cueillette des déchets solides et volumineux s'effectuera **LE 6 OCTOBRE 2015,** simultanément à la collecte régulière de la récupération et du compost.

QU'EST-CE QUE DES «DÉCHETS VOLUMINEUX» ?

Tout ce qui meuble une résidence mais qui ne peut être mis dans le bac noir. Sont également compris : **télévision, poêles, tapis et couvres-planchers (roulés), piscines hors terre, filtres (vides) et pompe de piscine, les réservoirs (vides) d'au maximum 1 100 litres (250 gallons) et non contaminés, branches d'arbres (3 pieds et moins attachées, maximum de 3 paquets) accessoires électriques ou au gaz , les meubles et les accessoires de jardins.**

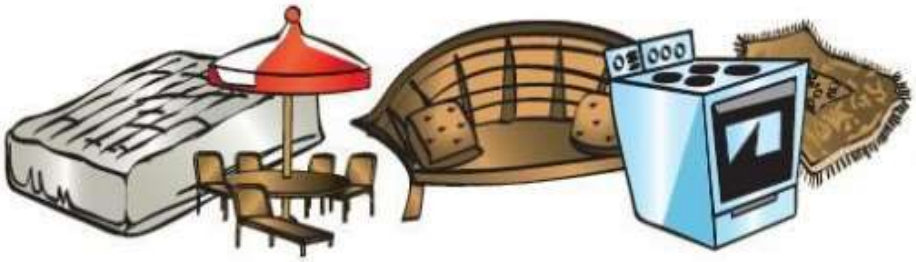

Les items suivants ne sont pas acceptés : réfrigérateurs, congélateurs et autres appareils de réfrigération, carcasses d'automobiles, matériaux de construction ou de rénovation (ex. : fenêtres, portes, bains, armoires, **toilettes)**, clôtures, bois, souches d'arbre, ainsi que tout liquide (ex.: peinture, gaz et autre). Suite au programme de Recyc-Québec, **aucun** pneu n'est admis.

Les déchets volumineux doivent être placés au sol et non dans des remorques et ce, distinctement des ordures ménagères. De plus, ceux-ci doivent être déposés au chemin la veille. Conformément à la *Loi de la qualité de l'environnement*, les objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquet pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.

Déposez les petits déchets tels que télévision, chaudron, grille-pain, etc., dans le bac noir ou dans des sacs verts car ceux-ci seront ramassés avec la collecte régulière.

Ce qui ne sera pas ramassé ne doit pas être déposé lors de la Journée Normand-Maurice (17 octobre).

Bonjour!
Je vous invite à venir voir mes nouvelles installations. Dans un décor complètement nouveau. Pour toute la famille. Prix abordable. Venir l'essayer, c'est l'adopter!
Au plaisir!

Coiffure R.G.
20 ans d'expérience
Sur rendez-vous
Mercredi au vendredi : 9 h à 20 h
Samedi : 8 h à 13 h
86, Rte 161, St-Valère
819 357-0157

TRANSPORT MICHEL NADEAU
TERRE • SABLE • GRAVIER
51, ROUTE 161
Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : (819) 758-0033
Cellulaire : (819) 740-9933

IDEAL CARGO
IDEALTRAILER.COM
Défiez le temps!
Yves Bergeron, président
2245, route 161, St-Valère (Québec) G0P 1M0
TECHNOLOGIE DURACORE TECHNOLOGY
Téléphone : (819) 353-3350 • Sans frais : (877) 353-3350 • Fax : (819) 353-3359

OXYGÈNE BOIS-FRANCS INC.
DISTRIBUTEUR DE GAZ INDUSTRIELS ET DE PRODUITS DE SOUDAGE
À VOTRE SERVICE DEPUIS 33 ANS
VENTE - SERVICE - RÉPARATION
Un vaste choix en produits de soudage et sécurité
Distributeur autorisé
Linde
819 752-4589
550 Bd Jutras Est, Victoriaville
www.oxygenebf.com

ESPACES COMMERCIAUX
À LOUER
501 Principale, Sainte-Anne-du-Sault (AVENUES SANTÉ)
LOCAL À LOUER:
1 750 P.C.
(environ 4 espaces de bureau)
1 002$/MOIS
Espace de stationnement déneigé
Électricité non-comprise
ESPACE DE BUREAU INDIVIDUEL
200$/MOIS CHAUFFAGE INCLUS
Idéal pour réunion :
50$JOUR ET/OU 20$ SOIRÉE
Pour information: (819) 367-3869

fadoq de Saint-Valère

Bonjour à vous gens et membres de St-Valère,

Une nouvelle année débute, pour commencer, je vais vous réexpliquer c'est quoi le but de la FADOQ.
Le but premier de la FADOQ est de défendre nos droits.

- Dans la santé et la maltraitance, elle dénonce les injustices au ministre de la santé;
- Elle a un rôle de vigilance;
- Elle est un leader des organismes pour les aînés;
- Nous oriente vers la forme physique et intellectuelle.

Prochaine rencontre

Suite à la rencontre de l'assemblée, je vous ai donné un petit devoir, **faire du recrutement** c'est primordiale, c'est notre rôle à nous membres de voir à ça. Le rajeunissement, ça redynamise et cela apporte de nouvelles idées. Tout cela se passera le **23 septembre prochain** à la salle municipale, cette soirée sera agrémentée d'une conférencière, soit Madame Julie Bergeron Notaire. Celle-ci nous entretiendra sur des sujets tels que le mandat d'inaptitude et le testament. Comme toujours les questions seront les bienvenues.

En août, une belle journée de rassemblement et de partage a été organisée, du blé d'inde à profusion et beaucoup d'agreement, un groupe de 50 personnes étaient au rendez-vous et se sont amusées aux activités offertes. Jeux de poche et pétanque. Un beau moment pour partager ensemble tout en ayant du plaisir.

Module de mise en forme

J'ai pris le temps d'aller essayer notre module de mise en forme, c'est très simple a comprendre, il y a 12 exercices différents. Tous les membres de notre corps sont mis en action. Le but principal est l'étirement, chose qu'on ne faisait pas dans le temps passé et aussi les choses à ne pas faire.
Pour terminer, il nous donne des trucs à pratiquer au quotidien. Si une personne a le goût d'organiser une activité avec un groupe, je serai disponible pour aider à l'organiser. Tous ses jeux sont disponibles aux gens de St-Valère.
Merci beaucoup.

Gaston Vigneault, président.

Rendez-vous pour toute la famille!

JOURNÉE PORTES OUVERTES AU POSTE DE POMPIERS
SAMEDI 10 OCTOBRE 2015 de 10H À 16H
759, DES BOULEAUX, SAINTE-EULALIE

La Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode est heureuse d'inviter les citoyens à participer à la Journée Portes Ouvertes. Lors de cet événement, les gens auront l'occasion de découvrir certaines facettes du métier de pompier, de récolter divers conseils de prévention, visiter la caserne et les camions incendie, assister à une démonstration d'utilisation de pinces de désincarcération et autres activités.

La compagnie Extincteur Victo. sera aussi sur place pour vous offrir la vérification et la recharge de vos extincteurs à un prix très compétitif soit 12 $ plus taxes. Ceci concerne les utilisateurs résidentiels (non commerciaux). De plus, la compagnie vous offre des avertisseurs de fumée à pile au prix de 10 $ plus taxes.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!
Le directeur incendie et les pompiers seront heureux de vous accueillir!

Carl Lefebvre
Arpenteur-géomètre
Pour avoir la juste mesure

- Certificat de localisation
- Subdivision
- Piquetage
- Bornage

819 758-3626
366 Notre-Dame E, Victoriaville
Télécopieur : 819 758-2665

Mouvement des femmes chrétiennes

En attendant de recevoir la formation du nouveau programme de l'année, je partage cette lecture qui vous fera réfléchir.

Poulet- frites 2.0

Avec nos enfants, on parle souvent de la pauvreté dans le monde. Mon mari et moi, on se demande toujours ce qu'ils retiendront de nos enseignements, de nos valeurs et de l'éducation qu'ils reçoivent.

L'autre jour, on regardait un petit film sur YouTube en famille. C'était l'histoire d'un homme des pays pauvres qui travaillait dans un fastfood. Il était aux cuisines et suait à grosses gouttes toute la journée. Il servait les repas aux clients jeunes et beaux. Le repas terminé, les clients jetaient l'assiette de styromousse à la poubelle. A la fin de sa journée, on voyait l'homme se diriger dans la cour et fouiller les poubelles pour récolter les restes.

Autour de nous, nos enfants poussaient de grand « Ouach! » et d'énormes « Dégueu! » Avec sa boite de restes, l'homme marcha, prit le bus, un autre bus, et puis marcha encore. Le soleil se couchait lorsqu'il poussa la porte de sa maison de tôle. Sa femme et les cinq enfants étaient là. L'homme déposa la boite sur la table et l'ouvrit, solennellement. En voyant la récolte, ses enfants se mirent à crier de joie, à rire, à trépigner, à sauter, à battre des mains. Le père, tout sourire, prit une à une les assiettes tendues par la mère et servit ses enfants. De gros morceaux de poulet, des petits et même des légumes! Quand tout le monde fut servi, on fit le signe de la croix, la maman remercia Dieu pour tant d'abondance et Lui demanda sa bénédiction. Chez nous les enfants étaient silencieux. Pas de « Ouach! » ni de « Dégueu! ». Le grand silence. Une présence dans le silence qui parlait plus que tous nos discours sur la sueur, le travail et les sacrifices qu'on doit faire pour pouvoir manger.

La semaine dernière, en route vers Québec, quand on s'est arrêté au Madrid 2.0 pour manger une frite chez St-Hubert, je n'ai pas eu besoin de faire de discours. On venait de finir notre ration de frites. On en aurait mangé davantage, mais non, on allait se contenter de ça. On aurait tant aimé leur payer un repas plus consistant à chacun! Mais les enfants de famille nombreuse apprennent à renoncer à ce genre de chose…et leurs parents aussi. En revenant de la salle de bain, deux jeunes passèrent devant moi avec leur cabaret de poulet fumant, avec sauce, petit pain et salade de chou! Juste le temps de saliver, et les cabarets avaient disparu…dans la poubelle …sous mon nez. J'aurais voulu crier, mais je n'avais pas de voix. Le cœur transpercé d'une maman n'a pas de voix. J'aurais voulu crier « Donnez–les moi ! On va les manger nous autres ! » J'aurais voulu fouiller la poubelle ! Je suis revenue à la table, dévastée. Les enfants écoutèrent ma peine et ma douleur. On reprit la route. Dans le grand silence. Ce jour-là.

Bonne réflexion!

Rolande Fleurant.

COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS

Bienvenue à la Passerelle Arthabaska!

Le 24 novembre 2015 se tiendra une soirée d'information sur la Passerelle Arthasbaka. C'est un projet supporté par les partenaires en promotion-prévention Arthabaska-Érable visant à rassurer l'enfant et sa famille devant cette étape importante qu'est le passage de la petite enfant vers l'école.

Si vous êtes un parent d'un enfant de 4-5 ans ou une personne travaillant en petite enfance, La Passerelle s'adresse à vous!

La Passerelle a vu le jour à Princeville en 2006. Elle est née du souci des milieux de garde et des écoles de transférer de l'information sur le vécu de l'enfant pour mieux préparer sa rentrée scolaire. Ce projet existe maintenant dans le secteur de l'érable depuis quelques années déjà. Son implantation se poursuit sur le territoire de la MRC d'Arthabaska. Plusieurs outils ont aussi été créés pour informer et rassurer l'enfant et sa famille. Tout d'abord, l'enfant recevra un napperon lors de son inscription à l'école au mois de novembre. On y retrouve des idées d'activités visant à encourager le développement des principales habiletés qui faciliteront ses futurs apprentissages scolaires.

Je vous invite à consulter le site de la Commission scolaire des Bois-Francs, csbf.qc.ca/LaPasserelle. Vous y trouverez d'autres outils intéressants pour favoriser cette transition, dont un guide pour les parents et les intervenants de la petite enfance. Ces derniers pourront compléter une grille, en collaboration avec les parents, à remettre à l'école quelques mois avant la rentrée. L'information précieuse qu'elle contient est attendue par les enseignantes. Elle permet de mettre en place ce dont l'enfant a besoin pour favoriser une intégration harmonieuse.

Le 24 novembre je vous offrirai le guide et plusieurs autres outils de La Passerelle. La rencontre se tiendra à la **Salle communautaire Rita St-Pierre, Victoriaville, 59 rue Monfette, salle 125, de 19h à 21h. L'inscription est obligatoire.**

Merci de **vous inscrire avant le 18 novembre 2015** : Contactez Marie-Eve Croteau au 819-806-1351 ou par courriel marieevecroteau@gmail.com.

Au plaisir d'échanger avec vous!

Vous prévoyez travailler près d'un pipeline, soyez prudents!

Comité des pipelines

Info Excavation

ENBRIDGE

Gazoduc TQM

TransCanada

VALERO

Actuellement, quelque 2 350 km de pipelines sillonnent le Québec et transportent des hydrocarbures à haute pression. Les pipelines se trouvent en servitude, sur des terrains privés. La majorité de ces réseaux souterrains se situe en milieu rural.

Les pipelines constituent le moyen le plus sûr de transporter des hydrocarbures et vous jouez un rôle important dans le maintien de cette exploitation sécuritaire. En effet, si vous prévoyez effectuer des travaux à proximité d'un pipeline, vous devez vous assurer que ces activités n'affecteront en rien l'intégrité de la conduite, il en va de votre propre sécurité ainsi que de celle de vos travailleurs. L'entreprise qui exploite le pipeline évaluera la situation et vous transmettra certaines directives à suivre qui vous permettront d'effectuer vos travaux de façon sécuritaire. Si nécessaire, des représentants de l'entreprise superviseront vos travaux et ce, gratuitement.

L'impact des activités agricoles

La bande de terrain où passent les pipelines se nomme l'emprise de la servitude. Les activités suivantes réalisées dans cette emprise doivent être autorisées au préalable par l'entreprise qui exploite le réseau

1. **Les travaux d'excavation**[1] : drainage agricole, nettoyage de fossés, installation de poteaux ou de pieux, forage, etc.
2. **Toute activité agricole qui remue le sol** à plus de 30 cm de profondeur : sous-solage, labourage au chisel, etc.
3. **La circulation** de véhicules ou d'équipements mobiles agricoles lourds : grande récolteuse, gros véhicule pour le transport du grain tel qu'un super-train double de type B, véhicule surchargé, etc.
4. **Le nivellement** : véhicules ou équipements mobiles agricoles qui enlève ou ajoute de la couverture végétale, entraînant ainsi une modification de l'épaisseur du sol.

S'il apparaît évident que des travaux d'excavation peuvent endommager les pipelines, les impacts de la circulation sont quant à eux moins connus, mais tout aussi dommageables. En l'absence de route, si des véhicules ou des équipements mobiles agricoles lourds circulent dans l'emprise, ils exercent une pression sur le sol et par conséquent, sur le pipeline. Cette charge peut provoquer une pression importante sur le pipeline ou encore endommager le revêtement du pipeline dû au frottement des roches contre celui-ci, l'exposant ainsi à la corrosion. De plus, la circulation peut créer des sillons dans la terre et la compacter, ce qui réduit le couvert de terre au-dessus du pipeline.

[1] *Tous les travaux d'excavation à moins de 30 m de l'emprise doivent également être autorisés, sauf par Énergie Valero inc. qui n'est pas régie par l'Office national de l'énergie (ONÉ).*

Où sont situés les pipelines?

Les panneaux de signalisation des entreprises pipelinières installés au croisement des routes, des cours d'eau, des chemins de fer, etc., n'indiquent pas l'emplacement exact des pipelines; ils visent à rappeler leur présence. En outre, certains panneaux peuvent avoir été brisés, déplacés ou même carrément enlevés par des tiers.

L'emplacement des emprises de servitude des entreprises pipelinières est indiqué sur les plans de localisation qui accompagnent les descriptions techniques préparées par les arpenteurs-géomètres. Toutefois, une conduite n'est pas nécessairement située au centre de l'emprise et il peut y avoir plus d'une conduite dans une emprise.

Pour connaître l'emplacement exact des pipelines, vous devez faire une demande de localisation auprès d'Info-Excavation. Le service est gratuit et accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine (www.info-ex.com – une application mobile est maintenant disponible – ou 1 800 663-9228).

Il ne faut **JAMAIS** présumer du tracé et de la profondeur d'un pipeline. Vous prendriez alors des risques inutiles qui pourraient mettre en danger votre sécurité, de même que celle de vos travailleurs.

Restez vigilants

Tous les travaux exécutés dans l'emprise, sans permission et sans la présence de représentants des entreprises pipelinières, représentent un risque majeur d'accident. Les entreprises pipelinières communiquent régulièrement avec les propriétaires des terres agricoles où des pipelines se trouvent en servitude. Il est essentiel que leur message de sécurité soit transmis à tous ceux qui louent ces terres, de même qu'aux entrepreneurs, sous-traitants ou fournisseurs qui pourraient éventuellement effectuer des travaux à proximité des pipelines.

Nous vous remercions de votre collaboration. En travaillant ensemble, nous maintiendrons une exploitation sûre et sécuritaire des réseaux de pipelines au Québec.

Vous prévoyez travailler près d'un pipeline, soyez prudents!

Comité des pipelines

Info Excavation

Enbridge · Gazoduc TQM · Niagara Gas Transmission · Pipe-lines Montréal ltée · TransCanada · Trans-Nord · Valero

Les principales caractéristiques des pipelines au Québec

- Les réseaux de pipelines souterrains transportent du gaz naturel, du pétrole brut et des produits pétroliers raffinés.
- Les pipelines sont en acier. Leur diamètre varie, mais le plus grand est actuellement de 914 mm (36 pouces). Les pipelines sont enfouis à différentes profondeurs.
- Ils transportent des produits inflammables à haute pression pouvant atteindre 1 440 lb/po² ou 9 900 kilopascals.
- Les terrains privés où sont situés les pipelines sont grevés d'une servitude. La bande de terrain où passent les pipelines se nomme l'emprise de la servitude.
- Les panneaux de signalisation sur les terrains n'indiquent pas l'emplacement exact des pipelines. De plus, certains panneaux peuvent avoir été brisés, déplacés ou carrément enlevés.

L'impact des activités forestières

En l'absence de route, si de la **machinerie lourde** circule dans l'emprise, elle exerce une certaine pression sur le sol et par conséquent, sur le pipeline. Cette charge peut provoquer une pression importante sur le pipeline ou encore endommager le revêtement du pipeline dû au frottement des roches contre celui-ci, l'exposant ainsi à la corrosion. Certains véhicules peuvent également créer des ornières et compacter le sol, ce qui réduit l'épaisseur du remblai au-dessus de la conduite. Au printemps ou dans les milieux humides, la machinerie peut s'enfoncer jusqu'à toucher la conduite.

Le **débardage du bois** peut également causer des dommages, car les arbres traînés perturbent le sol au-dessus des conduites, peu importe l'équipement utilisé (VTT, tracteur de ferme, débardeur sur roues, etc.). Lors d'une coupe forestière, les problèmes d'érosion surviennent d'ailleurs le plus souvent dans les sentiers de débardage.

L'**entreposage de bois** implique nécessairement une circulation intense de machinerie lourde, mais il présente également un obstacle pour les entreprises qui exploitent un pipeline. C'est la raison pour laquelle les servitudes comportent un droit de passage en faveur des entreprises pipelinières et qu'il est interdit d'y entreposer tout matériau, de quelque nature que ce soit. Il est impératif que les emprises de servitude demeurent libres en tout temps.

Enfin, lors de la construction d'un **chemin forestier**, les travaux d'excavation peuvent endommager les pipelines ou le revêtement extérieur qui les protège contre la corrosion.

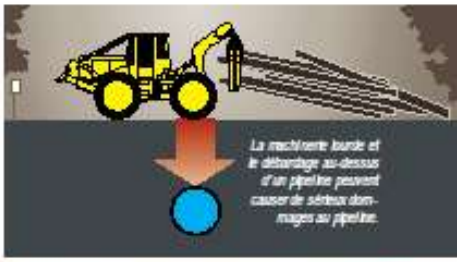

La machinerie lourde et le débardage au-dessus d'un pipeline peuvent causer de sérieux dommages au pipeline.

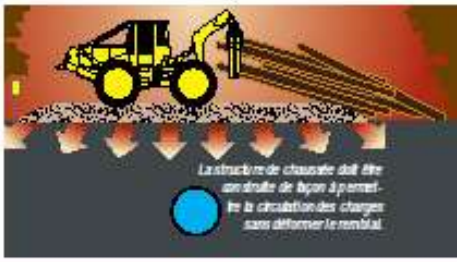

La structure de chaussée doit être conçue de façon à permettre la circulation des charges sans déformer le remblai.

Les mesures de sécurité

Dès la planification des activités forestières, c'est-à-dire, au moment de déterminer le type et l'emplacement des récoltes, la machinerie à utiliser, les principaux accès, le réseau de débardage, les aires de façonnage et d'empilement de même que le tracé d'un éventuel chemin forestier, il faut prendre les mesures de sécurité suivantes.

[1] *Tous les travaux d'excavation à moins de 30 m de l'emprise doivent également être autorisés, sauf par Énergie Valero inc. qui n'est pas régie par l'Office national de l'énergie (ONÉ).*

1- Obtenir une autorisation écrite de l'entreprise qui exploite le pipeline ainsi que les directives à suivre pour les travaux prévus dans l'emprise de la servitude[1]. Chaque entreprise offre un service gratuit de demandes d'autorisation.

Enbridge	**514 798-2503**
Énergie Valero inc.	**1 877 323-0363**
Gazoduc TQM	**1 800 827-5094**
Niagara Gas Transmission	**819 776-8804**
Pipe-lines Montréal ltée	**514 645-8797**
Pipelines Trans-Nord inc.	**514 645-3701**
TransCanada	**1 800 827-5094**

2- Si vous prévoyez effectuer des travaux d'excavation, faire une demande de localisation auprès d'Info-Excavation afin de connaître l'emplacement exact des infrastructures souterraines. Le service est gratuit et accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine (www.info-ex.com – une application mobile est maintenant disponible – ou 1 800 663-9228).

3- Communiquer avec l'entreprise pipelinière trois jours ouvrables avant le début des travaux forestiers autorisés. Afin de s'assurer que les travaux s'effectuent en toute sécurité, des représentants de l'entreprise superviseront gratuitement les activités autorisées dans l'emprise.

En résumé, les entreprises pipelinières doivent être impliquées tant dans la planification que dans l'exécution des activités forestières à l'intérieur de leur emprise. Elles doivent s'assurer que ces activités se déroulent en toute sécurité.

J'avais demandé aux élèves de faire un dessin sur le thème de la fête nationale *8 millions d'étincelles*.

19 élèves ont répondu à ma demande et leurs dessins ont été exposés dans l'église le 24 Juin 2015.

Je vous en présente deux, il représente bien le thème, les dessins sont faits par Mathis Boissonneault et Léanne Gosselin.

Merci aux jeunes pour leur participation.

Gisèle Marceau Hébert

Donner pour recevoir
La MRC est invitée au Parc Marie-Victorin!
(Kingsey Falls, le 9 septembre 2015)

Portes ouvertes au jardin

Vous êtes gracieusement invités au jardin...
En effet, en reconnaissance à l'apport de la MRC d'Arthabaska et la Ville de Victoriaville à la croissance du Parc Marie-Victorin, ce dernier invite toute la population le dimanche 20 septembre et le samedi 3 octobre.

Les résidents des 23 municipalités, dont Saint-Valère, sont invités gratuitement à venir visiter nos magnifiques jardins d'automne.

Donner pour recevoir

C'est en collaboration avec la Sécurité alimentaire de que ces deux journées spéciales sont organisées. En effet, votre entrée sera ***gratuite*** en échange de denrées non-périssables qui seront remises à l'organisme qui œuvre auprès des familles plus démunies. Muni de votre preuve de résidence et de provisions, vous pourrez alors profitez d'une belle journée dans les jardins tout en faisant preuve de solidarité en contribuant à une bonne cause.

Vous êtes venus au Parc cette saison?

Voici l'occasion idéale, si ce n'est déjà fait, de venir découvrir le nouveau magasin général, qui présente une exposition des antiquités de M. Alain Lemaire. Ou de vous prélasser dans un large hamac pour profiter de la vie! De plus, les saveurs sont toujours à l'honneur au nouveau bistro terrasse.

C'est un rendez-vous, le 20 septembre et le 3 octobre!

Tous les détails sur le site Internet www.parcmarievictorin.com ou aur la page Facebook.

-30-

Pour plus d'informations, contactez Geneviève Destroismaisons au (819) 363-2528, poste 224 ou par courriel à communication@parcmarievictorin.com

Geneviève Destroismaisons
Directrice adjointe
et coordonnatrice communications
819 363-2528, poste 224

PARC
MARIE-VICTORIN
Kingsey Falls

Nous SOMMES

la force financière régionale.

Desjardins
Caisse des Bois-Francs

Prenez contact avec nous dès maintenant!

- Téléphone : 819 758-9421
- Sans frais : 1 866 758-9421

desjardins.com/caissedesboisfrancs

LA CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS A DÉVELOPPÉ UNE OFFRE HYPOTHÉCAIRE INCOMPARABLE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE AFIN DE CONCRÉTISER VOTRE DÉSIR D'HABITER UNE RÉSIDENCE SUR SON TERRITOIRE.

PROJETS ADMISSIBLES

- Immeuble résidentiel
- Autoconstruction, maison neuve, maison existante, résidence secondaire

VOICI LES PRIVILÈGES DONT VOUS BÉNÉFICIEREZ EN CHOISISSANT LA CAISSE POUR VOTRE FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE* :

- Remboursement de 50 % des taxes foncières la première année, jusqu'à un maximum de 1 000 $
- Remboursement des honoraires du notaire, jusqu'à un maximum de 500 $
- Accès aux promotions hypothécaires du Mouvement Desjardins en vigueur à la Caisse

*Certaines conditions s'appliquent.
Procurez-vous le dépliant de ce programme à votre bureau municipal ou appelez-nous.